Centrale de lettres de gage
Banques Cantonales Suisses

Communiqué de presse

(Communiqué ad hoc selon l'art. 53 RC SIX Exchange Regulation)

Une croissance soutenue pour l'exercice 2022

Au cours de l'exercice 2022, la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales suisses SA a émis des emprunts pour un montant de 10,4 milliards de francs. Dans le même temps, des emprunts d'un montant de 3,7 milliards de francs sont arrivés à échéance de remboursement. Le portefeuille d'emprunts sur lettres de gage a ainsi augmenté de 6,7 milliards de francs pour atteindre le niveau record de 77,0 milliards de francs. L'agence de notation Moody's attribue la meilleure note Aaa aux emprunts de la Centrale d'émission de lettres de gage.

Avec 77,0 milliards de francs d'emprunts en fin d'année, la circulation des lettres de gage a de nouveau atteint un niveau historique. L'exercice 2022 a été très animé, avec 12 émissions et 38 transactions au total. Le volume réalisé pour les nouvelles émissions de 10,4 milliards de francs et les remboursements de 3,7 milliards de francs a entraîné une croissance de 6,7 milliards de francs en 2022. En matière de volume d'émission généré, 2022 constitue la deuxième année la plus importante dans l'histoire de la Centrale de lettres de gage, qui remonte à plus de 90 ans. Le placement de capitaux de la Centrale de lettres de gage auprès des Banques cantonales a donc de nouveau été très fructueux au cours de l'exercice écoulé.

Notre volume de prêts sur lettres de gage ayant augmenté ces dernières années à un rythme bien plus marqué que celui des hypothèques, ces prêts sont ainsi devenus une source de refinancement toujours plus importante pour les Banques Cantonales. En outre, les lettres de gage suisses® jouent également un rôle important dans la gestion des liquidités des banques et, grâce à leur solvabilité de premier ordre, elles font partie des titres admis en pension par la Banque nationale suisse.

Développements en matière de réglementation
Les adaptations de la loi sur l'émission de lettres de gage (LLG) et de l'ordonnance sur l'émission de lettres de gage (OLG) au 1er janvier 2023 permettront de renforcer le fonctionnement du système suisse d'émission de lettres de gage en cas d'insolvabilité ou de faillite d'une banque membre et, dans ce contexte, de régler la collaboration entre une personne mandatée par la FINMA auprès de la banque membre et les centrales d'émission de lettres de gage. Par ailleurs, il est important de relever qu'un nouvel article de l'OLG autorise les établissements de lettres de gage à consulter ou à obtenir en tout temps des informations sur les données du registre des gages de leurs banques membres ou sur d'autres données requises pour l'accomplissement de leurs obligations légales ou réglementaires.

Proposition de dividendes
En tant qu'entreprise commune des 24 banques cantonales, la Centrale de lettres de gage n'est pas axée prioritairement sur le profit. Cependant, elle a pu à nouveau réaliser un résultat extrêmement réjouissant. Le bénéfice de l'exercice 2022 s'élève à 16,2 millions de francs (année précédente: 15,7 millions). Le versement d'un dividende de 4,0 % (année précédente: 4,0 %) sera proposé à l'assemblée générale. Le capital-actions libéré en 2021 donne droit au dividende pour l'exercice 2022, pour la première fois.

Changements au sein du personnel
Marcel Amiet, membre de la direction depuis de nombreuses années, a quitté ce poste à la Centrale de lettres de gage le 30 juin 2022. Marcel Amiet y exerçait la fonction de responsable des risques (CRO) depuis le 6 novembre 2013. Le conseil d'administration remercie Marcel Amiet pour son activité de plusieurs années. Pour lui succéder, le conseil d'administration a nommé en date du 24 juin 2022 Ursina Kubli Burgauer, lic. oec. publ. et CAIA. Elle dirige le secteur « Immobilien Analytics » au sein de l'unité d'affaires Risk de la Banque cantonale de Zurich. L'expérience professionnelle et les qualifications d'Ursina Kubli Burgauer garantissent qu'au niveau opérationnel de la Centrale de lettres de gage, les compétences techniques en matière de gestion des risques en général et de financement immobilier en particulier continuent d'être bien représentées.

Centrale de lettres de gage
Banques Cantonales Suisses

Projet de reporting sur le stock de couverture
La Centrale de lettres de gage a lancé un projet de numérisation portant sur le reporting du stock de couverture en vue de la mise en œuvre du dispositif réglementaire dit « Bâle III final » au printemps 2021. Les livraisons de données des banques membres concernant leur stock de couverture à l'attention de la Centrale de lettres de gage s'effectueront à l'avenir via une interface électronique. Le projet a été poursuivi l'année dernière. Du fait de la complexité de la connexion des 24 banques membres et du respect des exigences nécessaires imposées par le droit de la protection des données, des retards ont toutefois été enregistrés. Parallèlement, la mise en œuvre de Bâle III final a également pris du retard en Suisse. Nous remercions toutes nos banques membres pour leur collaboration diligente dans le cadre de ce projet très important pour la Centrale de lettres de gage.

Perspectives
Au cours de l'exercice 2023, des emprunts d'un montant de 5,3 milliards de francs arriveront à échéance. Pour répondre de manière optimale aux besoins des banques membres et des investisseurs, la Centrale de lettres de gage planifie 9 émissions pour l'année 2023. Sur la base d'une activité étroitement réglementée et de prescriptions de sécurité très sévères, il n'y aura pas de changements significatifs en 2023 quant aux opportunités et aux risques de la Centrale de lettres de gage.

Plus d'informations
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA
Adresse des bureaux: Josefstrasse 222, 8005 Zürich
Adresse postale: Postfach, 8010 Zürich
Sven Bucher, directeur, tél. 044 292 35 35
Michael Benn, directeur adjoint, tél. 044 292 31 93
www.pfandbriefzentrale.ch

Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA
La Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA fondée en 1931 émet régulièrement des lettres de gage et octroie pour le même montant total et la même durée des prêts aux banques cantonales contre couverture de gages de registre pour le cofinancement de leurs affaires hypothécaires. Avec le gage de registre, les créances fondées sur des lettres de gage ou des prêts sur lettres de gage, y compris les intérêts courant sur ces créances, jouissent d'un droit de gage légal inscrit dans le registre des gages des banques membres ainsi que d'une couverture séparée.

20.04.2023 ZAR/pw